



Offre d'achat de banque et divorce

Par **flo8757**, le **27/05/2012** à **18:49**

Bonjour,

Je suis en train d'acheter une maison avec mon épouse.

Le compromis est signé et nous avons l'offre de la banque (pendant 11 jours pour le délai de réflexion).

La maison ne plaît plus à mon épouse et elle souhaite divorcer plutôt que d'acheter la maison. Elle doit voir un avocat.

Est qu'une demande de divorce stopperai le processus de vente vis à vis de la banque ou est ce que le propriétaire peut nous forcer à acheter (l'attestation d'accord de la banque lui a déjà été fourni)?

Je cherche de l'aide d'urgence.

Merci d'avance de l'intérêt que vous portez à ma situation ainsi que pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **27/05/2012** à **19:53**

Bonjour,

vous pouvez toujours stopper le processus de vente mais il va falloir régler des dommages financiers au vendeur. Reprenez votre compromis tout est marqué dedans en particulier le montant des indemnités, bien évidemment votre femme sera aussi redevable de la moitié du montant,

cordialement